

Parc naturel régional
du Gâtinais français

CHARTRE OBJECTIF 2026-2041

L'ESSENTIEL





le pays
des
MILLE
CLAIRIÈRES
et du
grès

SOMMAIRE

- 4 CARTE D'IDENTITÉ du périmètre d'étude du Parc naturel régional du Gâtinais français**
- 5 UNE IDENTITÉ GÂTINAISE forgée au fil des siècles**
- 6 Pourquoi une révision ?**
- 7 Préambule**
- 7 Le Gâtinais français 2026-2041, une cohérence territoriale renforcée**
- 10 Nouvelle charte : une élaboration dans la concertation**
- 11 Un territoire marqué par les premières manifestations du changement climatique**
- 12 Nouvelle charte : des thèmes affirmés**
- 16 Nouvelle charte : des sujets innovants**
- 19 Gouvernance de la charte**
- 20 Une nouvelle structuration**
- 21 Dispositif d'évaluation**
- 22 Les mesures phares**
- 25 Axe ressources et patrimoines**
- 33 Axe Aménagement et économie circulaire**
- 43 Axe Médiation et transmissions**
- 46 Croisons les mesures et les thématiques**
- 48 Croisons les mesures et le plan du Parc**
- 50 Les engagements des signataires**

LE MOT DU PRÉSIDENT

Un projet de territoire d'un Parc naturel régional ne s'invente pas, ne se décrète pas et surtout ne se définit pas tout seul.

Il a fallu la participation des élus locaux, départementaux et régionaux, de centaines d'habitants, d'acteurs socio-professionnels (artisans, commerçants, agriculteurs...) et associatifs pour définir le projet détaillé aujourd'hui dans la nouvelle charte du Parc.

La charte du Parc est un outil mis à disposition de tous, élus, habitants, associations, acteurs économiques... afin d'envisager un avenir garantissant la préservation de l'identité du territoire dans lequel nous vivons et travaillons, de nos richesses patrimoniales, culturelles et, ne l'oublions pas : humaines.

Car le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français est bien un territoire habité, vivant, qui ne pourrait exister sans les volontés affirmées de ses forces vives.

Les questions environnementales sont au cœur des préoccupations dans un Parc naturel régional, et le changement climatique ne fait que renforcer cet engagement. Et nous n'oublions pas pour autant les préoccupations sociales qui en découlent : qualité de vie, logement, développement économique...

En élaborant cette charte, tous ont eu à l'esprit la même ligne directrice : envisager un territoire à vivre, sans compromettre l'avenir.

Pour cela, au-delà de la charte, notre responsabilité à tous est engagée pour ce futur qui se met en marche, pour préserver ce dont nous avons hérité, et que nous ne faisons qu'emprunter à nos enfants.

Jean-Jacques Boussaingault
Président du Parc

Parc naturel régional du Gâtinais français

CARTE D'IDENTITÉ DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

85 communes,

45 en Essonne et 40 en Seine-et-Marne

8 Communautés de Communes et d'Agglomération

Superficie : 93 000 hectares

Nombre d'habitants : 123 400

Occupation du sol :

57,5 % de terres agricoles,

30,8 % de bois et forêts,

9,7 % d'urbanisation,

1,7 % de milieux naturels ouverts

(platières gréseuses, pelouses calcicoles, landes, marais et tourbières),

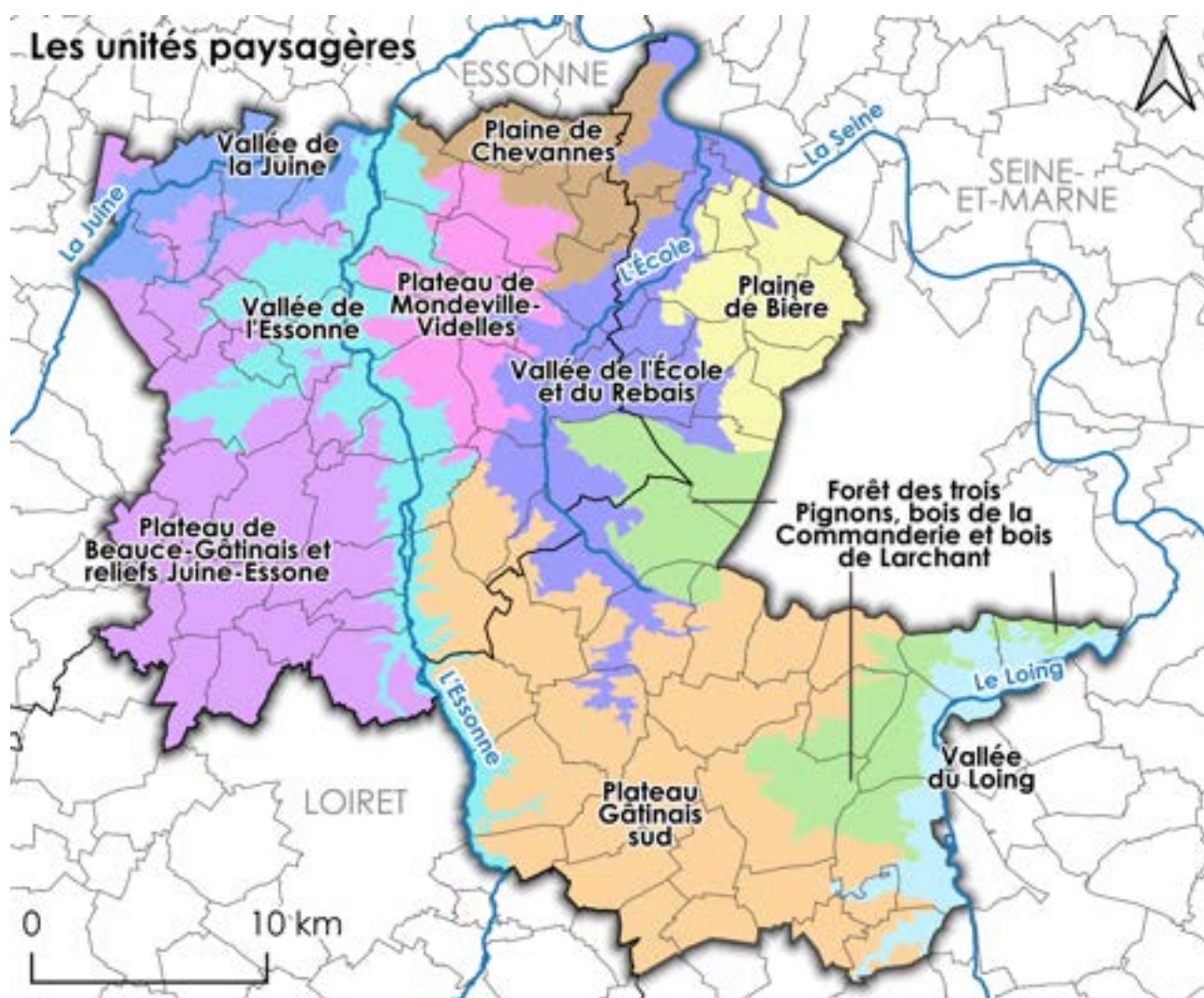
0,3 % d'eau.

Créé en 1999, le Parc naturel régional du Gâtinais français bénéficie de la confiance renouvelée de ses partenaires, signataires de la charte.

Grâce à leur engagement, ce « Pays des mille clairières et du grès » est au cœur des préoccupations du Conseil régional d'Île-de-France, des Conseils départementaux de l'Essonne et de Seine-et-Marne, des Communautés de Communes et d'Agglomération et de 85 communes.

Forts d'une expérience de 25 années d'actions de préservation, de gestion et d'animation, ils ont pu établir le nouveau projet de charte sur la base d'une stratégie partagée par tous.

Élaborée dans la concertation, cette nouvelle charte a su mobiliser le public le plus large. Une telle démarche participative garantira la pérennité du projet de territoire.



LE PLAN DU PARC, joint au projet de territoire décrit dans la charte, est une traduction cartographique de cette Charte.

On y retrouve la stratégie concernant les **secteurs à enjeux** : les patrimoines naturel, culturel et paysager, les espaces à valoriser, les éléments qui façonnent l'identité du territoire, les vigilances en matière d'urbanisme, la réglementation (périmètres de protection), les enjeux liés à l'eau....

*La taille du plan du Parc ne permet pas une reproduction lisible à cette échelle.
Il est téléchargeable sur www.parc-gatinais-francais.fr*

UNE IDENTITÉ GÂTINAISE

forgée au fil
des siècles

De nombreux éléments façonnent l'identité du Gâtinais français :

- la composition du sous-sol, qui va conditionner la présence de la faune et de la flore, mais aussi offrir des matériaux pour les constructions (bâti en grès...) et favoriser l'émergence de cultures particulières (cresson de fontaine, orge, miel, plantes médicinales...),
- les paysages, composants essentiels du cadre de vie dans le Gâtinais français,
- les patrimoines bâti et vernaculaire,
- les savoir-faire,
- le caractère rural des communes.

Le Gâtinais français étant **un territoire habité**, vivant, son identité enracinée peut être donc amenée à évoluer, en fonction des différents choix qui seront faits en matière d'urbanisme, d'agriculture, de développement économique...

Mais ce n'est pas un fait nouveau, puisque la présence humaine dans le Gâtinais remonte à la Préhistoire, la main de l'homme a depuis toujours apporté sa contribution à l'évolution de l'identité gâtinaise. Il faut cependant veiller au rythme des changements et à la qualité des évolutions.

Le Parc n'est pas seul à s'engager dans les actions de la charte : **des partenaires** élaborent des protections que ce soit pour la faune, la flore, les milieux, le bâti (arrêtés de biotope, Réserves, Espaces naturels sensibles, Monuments historiques, Natura 2000...), et mettent en place des actions pour aider communes et particuliers à agir dans le sens de la préservation du territoire.

Citons, par exemple :

- l'État qui a initié l'extension du site classé de la haute-vallée de l'Essonne ou propose des sites Natura 2000 ;
- le Conseil régional d'Ile-de-France, les Conseils départementaux de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, qui définissent des Schémas et atlas régionaux ou départementaux (touristiques, économiques, des paysages...) afin d'avancer dans le sens du développement durable...
- la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais avec laquelle le Parc partage le conseil scientifique et qui offre un cadre de collaboration nationale et internationale.

Citons également les Chambres consulaires qui accompagnent artisans, commerçants, agriculteurs dans leurs activités et la transmission de leurs savoir-faire qui contribuent à l'identité gâtinaise.

Cette chance d'avoir **des partenaires qui s'engagent** dans la préservation et le développement de leur territoire offre au Parc des supports parfaits à l'éducation au territoire, à la communication, à la transmission d'une image « Parc » forte.



QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la préservation et la valorisation de son patrimoine.

COMMENT FONCTIONNE UN PARC ?

Il est géré par un **Syndicat mixte d'aménagement et de gestion**.

Les Commissions de travail thématiques et Comités spécifiques regroupent élus et partenaires qui s'investissent dans les actions du Parc. Elles se réunissent au moins une fois par trimestre afin d'étudier les dossiers qui seront présentés au Bureau syndical. **Les Conseils scientifique et éducation**, composés d'experts, sont communs au Parc et à la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.

Le Bureau syndical, composé de 23 élus des collectivités signataires, se réunit préalablement au Comité syndical afin de préparer ses décisions, à partir du travail des Commissions.

Le Comité syndical, composé des élus représentant toutes les collectivités signataires et de partenaires associés, se réunit en moyenne 4 fois par an pour valider les orientations budgétaires, les programmes d'actions et leur mise en œuvre.

QU'EST-CE QUE LA CHARTE ?

C'est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 15 ans. Élaborée par les représentants des collectivités qui deviendront les signataires* en concertation avec les acteurs du territoire, elle fixe les objectifs à atteindre et permet d'assurer la cohérence des actions du Parc.

QUEL EST LE CONTENU DE LA CHARTE ?

Elle comporte :

- le rapport, contenant la stratégie, les ambitions et les dispositions pour les atteindre, le rôle du Parc, les engagements des signataires*, les annexes (listes des collectivités, objectifs de qualité paysagère, stratégie de développement des énergies renouvelables...),
- le plan de référence qui traduit les orientations de la charte selon les vocations des différentes zones du Parc.

QUEL EST L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES* ?

Conformément à la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, les signataires de la charte sont tenus d'en respecter les orientations et d'en appliquer les mesures dans l'exercice de leurs compétences. En particulier les documents d'urbanisme des collectivités locales doivent être compatibles avec la charte. Dans le cas contraire, ils doivent être révisés. Le Parc accompagne les Communes dans ces démarches.

POURQUOI UNE RÉVISION DE CHARTE ?

Les Parcs naturels régionaux sont les seules collectivités à réviser leur charte tous les quinze ans. Cela permet d'adapter le projet porté par le Parc pour le territoire et ses habitants au contexte d'un monde en perpétuelle évolution.

Ainsi les Parcs évaluent leurs actions, réétudient le territoire, adaptent leur stratégie, font évoluer leurs ambitions, et inventent un nouveau projet partagé avec l'ensemble des acteurs locaux.



QUELLES SONT LES MISSIONS D'UN PARC ?

- Protéger et valoriser les patrimoines naturel et culturel
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Maîtriser les pressions urbaines et veiller à la cohérence des stratégies d'aménagement du territoire
- Encourager la réalisation d'actions exemplaires et expérimentales.

COMMENT ÉVALUER LES ACTIONS DU PARC ?

L'évaluation d'un Parc naturel régional est réalisée tous les 15 ans lors du renouvellement de sa charte. En s'appuyant sur les réalisations effectives par rapport au projet initial, elle intègre une analyse de l'évolution du territoire du Parc, des moyens mis en œuvre et de la manière dont les engagements des signataires de la charte du Parc ont été respectés. C'est à partir de ce bilan que se construit le nouveau projet de charte.

QUEL EST LE BUDGET D'UN PARC ?

Il dispose de budgets de fonctionnement et d'investissement propres qui obéissent aux règles de la comptabilité des collectivités locales.

Son budget de fonctionnement est alimenté, pour l'essentiel, par les participations des membres du Syndicat mixte. Il est complété par une subvention du Ministère en charge de l'environnement. Le programme d'investissement et les équipements sont cofinancés par les collectivités territoriales, parfois dans le cadre de programmes européens.

S'IL NE PEUT SANCTIONNER, COMMENT UN PARC PEUT-IL PROTÉGER SES PATRIMOINES ?

L'action d'un Parc naturel régional relève prioritairement de **l'information, de l'animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale du territoire des personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant**, dans l'objectif de respecter le territoire.

La capacité d'un Parc à faire respecter, **par la concertation**, les objectifs de sa Charte définis par ses signataires, est un moyen de protection et de valorisation. C'est aussi en réalisant des actions spécifiques et exemplaires avec ses partenaires que le Parc contribue à préserver ses patrimoines.

** État, Conseil régional d'Île-de-France, Conseil départemental de l'Essonne, Conseil départemental de Seine-et-Marne, Communautés de Communes et d'Agglomérations concernées par le territoire, Communes adhérentes.*

En préambule...

Le Parc naturel régional du Gâtinais français a été classé par décret ministériel le 4 mai 1999, puis renouvelé le 27 avril 2011 pour quinze ans supplémentaires.

Le 2 mars 2021, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc a délibéré afin de solliciter, de la Région Île-de-France, **le lancement de la procédure de révision de la charte**.

Le 23 septembre 2021, le Préfet de Région a émis un avis d'opportunité proposant un périmètre d'étude qui renforce la cohérence du territoire et la qualité du projet de Parc, ce qui officialise la mise en révision de la charte 2011-2026.

Ce périmètre comprenait 69 communes jusqu'en 2021, date à laquelle Boissise-le-Roi a intégré le territoire, qui comprend aujourd'hui 70 communes abritant 88 000 habitants en 2019. L'intégration des secteurs d'extension ajouterait 15 communes et 35 500 habitants. Le Parc, depuis sa création, est partie prenante de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais désignée par l'UNESCO en 1998.

Cette révision s'est appuyée sur trois éléments fondamentaux :

- . l'évaluation de la mise en œuvre de la charte précédente,
- . l'analyse de l'évolution du territoire,
- . un processus de concertation permanent avec les élus, les partenaires, les acteurs (socio-économiques, associatifs...) et la population du Parc.

Le principe privilégié était d'articuler au mieux les contenus techniques et d'experts avec les attentes et besoins des élus, des populations et acteurs du Parc.

Évaluation de la
mise en œuvre
de la charte
précédente :

**COMPRENDRE
AUJOURD'HUI,
IMAGINER
DEMAIN**

Analyse de
l'évolution du
territoire :

RÉSULTATS

La concertation :
**CONSTRUIRE
ENSEMBLE
L'AVENIR**

Le Gâtinais
français
2026-2041

**UNE
COHÉRENCE
TERRITORIALE
RENFORCÉE**

En 1992, l'étude préalable à la création du Parc avait donné lieu à une recherche approfondie sur 68 communes et à la délimitation d'un périmètre d'extension maximale de 75 communes, intégrant les communes périphériques qui présentent les mêmes éléments naturels constitutifs du Gâtinais français des clairières et du grès.

En 1999, 57 communes ont délibéré favorablement et ont été classées en Parc naturel régional, dont 53 pour la totalité de leur territoire et 4 partiellement (Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry).

À partir de 2001, 7 communes associées, toutes constitutives du périmètre d'étude de la première charte, sont venues renforcer la cohérence territoriale du Parc.

En 2011, 69 communes ont délibéré favorablement et ont été classées en Parc naturel régional pour la totalité de leur territoire.

En 2021, le territoire se renforce avec l'intégration de Boissise-le-Roi (dans le cadre d'une opportunité réglementaire et suite aux élections municipales de 2020) et passe ainsi à 70 communes. La commune d'Itteville devient commune associée et la commune d'Avon devient ville-porte.

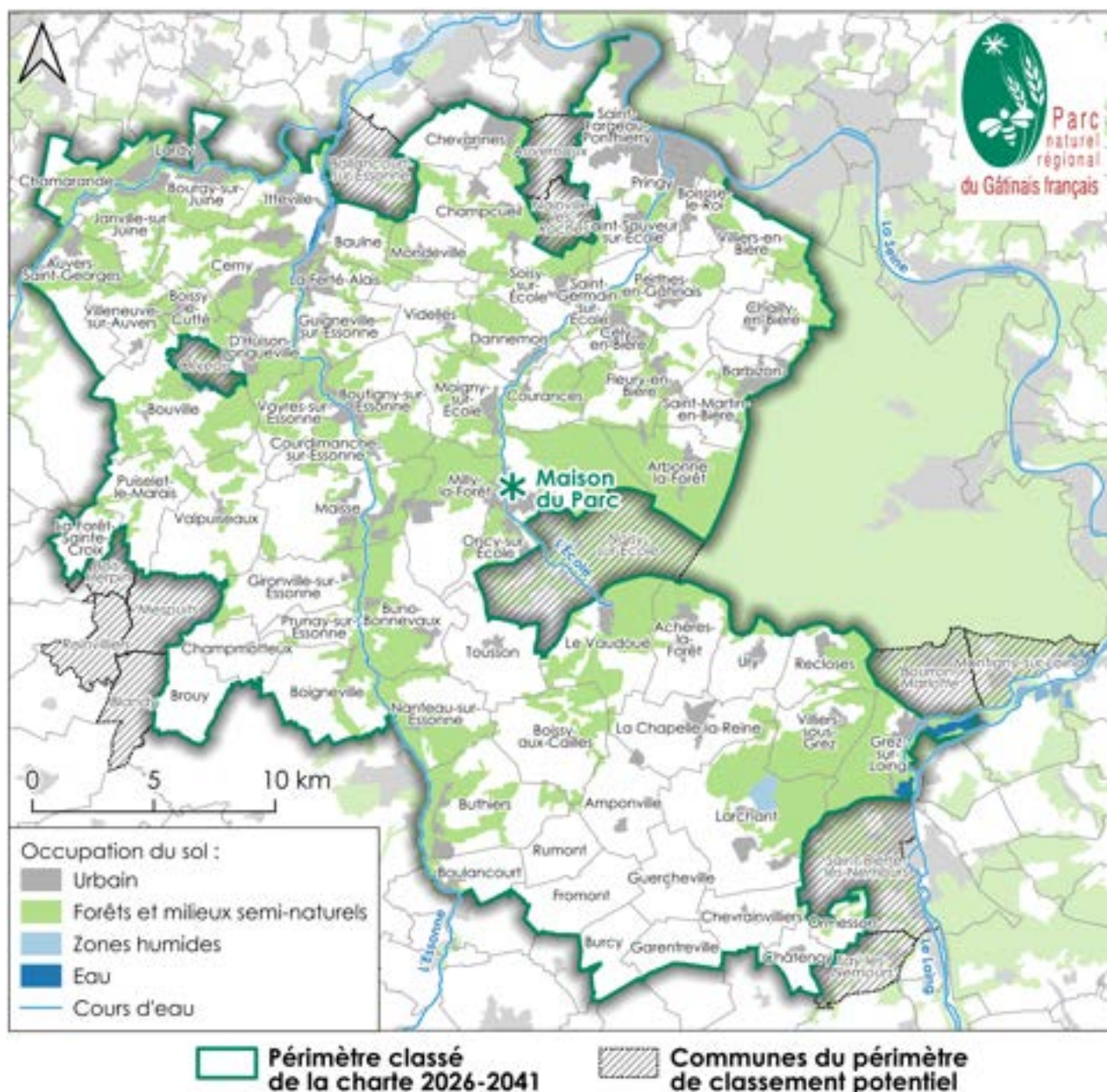
En 2024, les communes de Itteville, Lardy et Grez-sur-Loing deviennent communes associées.

La révision : UNE OPPORTUNITÉ pour le territoire

La révision de la charte permet en premier lieu de proposer aux communes associées d'intégrer le périmètre classé Parc. Mais elle fournit également l'opportunité d'une extension du territoire dans plusieurs directions, afin d'améliorer la cohérence au regard de la mise en œuvre des différentes thématiques de la charte et d'affirmer l'assise territoriale du Parc.

Par délibération du 23 septembre 2021, le Conseil régional d'Île-de-France a fixé le périmètre d'étude au territoire des 85 communes des départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne (92 848 hectares), qui renforcent la cohérence du territoire et la qualité du projet.

Le périmètre



Périmètre classé de la charte 2026-2041

En 2025, **72 communes** ont approuvé la charte 2026-2041. Elles constituent le périmètre classé du Parc pendant cette période. Deux d'entre elles sont classées sur une partie seulement de leur territoire : Lardy et Itteville. La charte 2026-2041 s'applique à ces communes.

Communes du périmètre de classement potentiel

La création de la charte 2026-2041 a porté sur un périmètre d'étude composé de 85 communes. La charte a été rédigée sur l'ensemble de ces communes.

Les 13 communes qui n'ont pas adhéré en 2025 **font cependant partie du périmètre de classement potentiel : elles peuvent adhérer au Parc en cours de charte après renouvellement de leur conseil municipal**. Cette adhésion s'applique conformément au dernier alinéa du IV de l'article L. 333-1 du code de l'environnement et du I de l'article R. 333-10-1 du code de l'environnement.

Deux communes ne pourraient être classées que sur une partie seulement de leur territoire, conformément au périmètre d'étude : Ballancourt-sur-Essonne et Saint-Pierre-lès-Nemours.

À la rencontre
de deux rivières,
extension à la

CONFLUENCE ESSONNE-JUINE

Le secteur Confluence Essonne-Juine concerne les communes partielles de Ballancourt-sur-Essonne, Itteville et Lardy, et correspond globalement aux unités paysagères des vallées de l'Essonne et de la Juine, confluant sur la commune d'Itteville. Il empiète également sur la Plaine de Chevannes, ainsi que sur les rebords de plusieurs plateaux : Gâtinais beauceron, Étréchy, Mondeville-Videlles. Cette situation permet de clarifier la position de la vallée de la Juine comme limite naturelle du Parc.

Extension sur la

PLAINE DE SAINT-FARGEAU

Les espaces de grandes cultures et de maraîchage et les premières crêtes boisées, perceptibles depuis l'autoroute A6, marquent l'**entrée naturelle** du Parc au nord.

Bien que les communes d'Auvernaux et Nainville-les-Roches ne bénéficient pas de réelle protection des éléments bâtis, certains sont intéressants mais peu préservés.

Extension sur le

MASSIF DES TROIS PIGNONS

Le secteur Forêt des Trois Pignons se partage entre les unités paysagères Massif de Fontainebleau dans sa partie distincte de la Forêt des Trois Pignons, la vallée de l'École ainsi que les Plateaux entre Essonne et École (également nommé Plateau du Gâtinais sud). La commune concernée est celle de Noisy-sur-École.

Extension sur

LA RIVE GAUCHE DU LOING

Ce secteur se compose d'une partie du Bois de la Commanderie, prolongement vers le sud du massif de Fontainebleau, empiète sur le plateau du Gâtinais et intègre la vallée du Loing dans sa quasi-intégralité. Il est caractérisé par une mosaïque paysagère mêlant des milieux naturels et des forêts de feuillus denses à une diversité urbaine importante et historiquement structurée en bourgs accédant aux berges du Loing. Cette extension concerne cinq communes : Bourron-Marlotte, Faÿ-lès-Nemours, Grez-sur-Loing, Montigny-sur-Loing et Saint-Pierre-lès-Nemours (hors partie urbanisée en contact avec Nemours).

Extension ouest
au

GÂTINAIS BEAUCERON

Ce secteur **très rural**, aussi appelé Gâtinais beauceron, marque la transition entre le Gâtinais et la Beauce. Il est en effet constitué à la fois de plateaux de grandes cultures, d'influence beauceronne, et de vallées sèches caractéristiques du Gâtinais français, qui présentent un patrimoine naturel intéressant de pelouses calcaires.

Cette extension concerne les communes de Blandy, Bois-Herpin, Mespuits, Roinvilliers, qui faisaient déjà partie du périmètre d'étude des deux premières chartes.

EN CONCLUSION DES ENRICHISSEMENTS

La richesse des **patrimoines** se confirme, qu'il s'agisse des patrimoines paysager, géologique, archéologique, de la flore et de la faune, ainsi que des patrimoines bâti et culturel : le Gâtinais français ressort comme un **territoire remarquable** non seulement au sein de la région Île-de-France mais aussi à l'échelle nationale.

L'analyse des secteurs d'extension montre **une cohérence globale** du périmètre d'étude, mais avec une pertinence variable suivant les secteurs :

- les secteurs Plaine de Saint-Fargeau et Massif des Trois Pignons se révèlent intéressants d'un point de vue paysager et patrimoine bâti, et connaissent une consommation d'espaces maîtrisée.
- les secteurs Confluence Essonne-Juine et Rive gauche du Loing recèlent des éléments de patrimoines bâti ou naturel notables, alors que les dynamiques urbaines y sont plus fortes.
- le secteur ouest Essonne, cohérent avec le périmètre actuel d'un point de vue paysager, est un espace de transition vers la Beauce, dont il possède nombre de caractéristiques.

Nouvelle charte 2026-2041 **UNE ÉLABORA- TION DANS LA CONCERTATION**

La démarche de constitution de cette charte a su s'assurer la mobilisation du public sur l'ensemble des phases de recueil et d'élaboration pendant un an.

Le maintien de l'intérêt de chacun a été garanti dans la durée par un engagement réciproque du public et du Parc sur ces principes de concertation.

Des réunions publiques ou ciblées vers les partenaires et les élus ont permis aux participants d'identifier et hiérarchiser des enjeux. Après validation des grands axes stratégiques et orientations de la nouvelle charte, de nouveaux rassemblements ont eu lieu afin de préciser les thèmes des mesures puis, à un niveau plus précis, les dispositions.

La démarche participative a dès lors nourri en amont le travail de rédaction qui s'est engagé. Il a été le fruit d'une collaboration étroite entre élus, techniciens et partenaires du Parc.

On peut ainsi préjuger que le caractère fortement concerté de cette charte garantira la pérennité de sa pertinence et son appropriation.

Le rôle du Parc se trouve ainsi renforcé dans ses missions d'animation, de mise en réseau, d'expertise et d'aide à la décision auprès des collectivités du territoire.

Octobre 2022, soirée grand public,
définition des grands axes



Décembre 2022, journée atelier d'écriture avec les
élus et l'équipe technique, définition des orientations



Février 2023, soirée avec les représentants de la
société civile, définition de thèmes d'actions



Février 2023, soirée d'écriture avec les élus,
définition des actions



Février 2023, journée séminaire d'écriture avec les
partenaires, définition des engagements



Juin 2023, Apéro'Charte avec les habitants,
priorisation temporelle des dispositions



Un territoire marqué
par les premières
manifestations du

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Trois grandes catégories d'enjeux ont été étudiées pour éclairer la vulnérabilité au changement climatique du territoire :

- La santé et le cadre de vie,
- La biodiversité, les écosystèmes et les ressources naturelles,
- Les activités économiques.

LE RÔLE IMPORTANT DU PARC

dans la lutte
contre le
dérèglement
climatique

Le Parc naturel régional du Gâtinais français va jouer un rôle important dans la lutte contre le dérèglement climatique. Pour cela, dans sa charte le Parc :

- **encourage en premier lieu la réduction des consommations d'énergie**, et la production d'énergie renouvelable, telle que l'énergie solaire ou l'utilisation de la biomasse et du biogaz ;
- **a pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre** en encourageant la réduction de la consommation d'énergie et l'utilisation de modes de transport décarbonés, tels que le vélo et les transports en

commun. Le Parc encourage également les entreprises et les industries à adopter des pratiques écoresponsables ;

- **aide les propriétaires forestiers à adopter des pratiques de gestion durable**, telles que la sylviculture douce, la restauration des forêts et l'utilisation de bois local, car les forêts sont d'importants puits de carbone, et une gestion forestière durable peut contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- **promeut la rénovation énergétique des bâtis anciens** et la construction de bâtiments durables et économes en énergie, en offrant des subventions pour la construction de bâtiments résilients et en promouvant des normes de construction écologique ;
- **sensibilise la population locale**, afin de les encourager à adopter des comportements écoresponsables et à contribuer à la lutte contre le changement climatique.



DES THÈMES AFFIRMÉS

Déjà bien déclinés dans les deux premières chartes, on retrouve dans cette nouvelle charte des enjeux majeurs, précisés et renforcés :

LE PATRIMOINE NATUREL

sous haute surveillance

Le Parc naturel régional du Gâtinais français dispose d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, à quelques dizaines de kilomètres de la métropole parisienne. Sa très grande biodiversité, la qualité de ses paysages, ses héritages historiques et ses savoir-faire locaux sont autant d'atouts qui ont contribué à sa reconnaissance mondiale en tant que « Réserve de Biosphère de l'UNESCO » renouvelé en 2023.

LES PRIORITÉS PATRIMOINE NATUREL

- **La mise en œuvre de la déclinaison territoriale de la stratégie nationale des aires protégées**, afin d'atteindre 30 % du territoire en aires protégées et 10 % du territoire en aires protégées fortes (c'est-à-dire aires protégées avec une protection foncière, une gestion et une surveillance).
- **Les continuités écologiques**, extrêmement importantes de par la situation du Parc dans la dynamique transdépartementale et transrégionale (via les vallées de l'Essonne et du Loing, mais aussi les continuités boisées entre les massifs forestiers de Fontainebleau et de Rambouillet) de l'arc vert sud-francilien.
- **La restauration et la zéro perte nette de biodiversité**, dans toute sa richesse et sa variété, qu'elle soit exceptionnelle ou ordinaire ; sa gestion doit être partagée.
- **La préservation de la ressource en eau et des zones humides**, tant en quantité qu'en qualité ; l'eau est à la fois un patrimoine, vue sous l'angle des milieux aquatiques et humides, et une ressource. Les fortes pressions qu'exercent toutes les activités humaines sur cette ressource essentielle nécessitent l'action de tous, afin d'aboutir à une gestion qualitative et quantitative garante de sa pérennité. Plus que jamais, les fluctuations climatiques ayant un fort impact sur les réserves d'eau engagent tous les signataires de la charte à œuvrer pour la préservation de la ressource.



LES PAYSAGES

expression d'une
identité
à conforter

Dès le 19^e siècle, les peintres sur le motif quittaient leurs ateliers parisiens pour venir peindre dans la forêt, au pied des rochers. Ils furent les premiers défenseurs de ces paysages et en firent les premiers sites protégés de France.

Le Gâtinais français a conservé une identité paysagère remarquable dans sa diversité et les spécificités de ses entités paysagères qui ont été étudiées lors de la précédente charte. En concertation avec les élus, des recommandations ont été préconisées en vue d'une intégration dans les documents d'urbanisme des communes : un paysage partagé par tous, reconnu et que chacun s'attache à préserver.

LES PRIORITÉS PAYSAGES

- **Le suivi des paysages** par un observatoire partagé entre les habitants et les élus.
- **La mise en œuvre de recommandations paysagères** sur l'ensemble du territoire, par le biais des documents d'urbanisme et programmes d'actions.
- **Le renforcement de la cohérence paysagère** du territoire grâce aux nouvelles communes.
- **La préparation des paysages de demain** par la lutte contre la banalisation des paysages.
- **La définition d'objectifs de qualité paysagère** formalisés dans la charte guideront tout particulièrement la prise de décision en matière de paysage.



LE PATRIMOINE CULTUREL

témoin d'une
histoire à
inscrire dans
une démarche
contemporaine

Qu'il soit bâti, vernaculaire ou archéologique, matériel ou immatériel, le patrimoine culturel du Gâtinais français déroule une palette historique très large : de la lointaine période Néolithique jusqu'à aujourd'hui, nombreux sont les témoignages dans notre quotidien.

Sa création comme sa protection font appel à de nombreux savoir-faire identitaires à conserver.

Connaissance, préservation, valorisation et transmission sont les maîtres mots caractérisant notre action.

LES PRIORITÉS PATRIMOINE

- **La connaissance du patrimoine vernaculaire** par la réalisation d'inventaires communaux.
- **Conserver, restaurer et réhabiliter le patrimoine bâti** en l'adaptant aux enjeux contemporains.
- **Faire connaître la richesse et la fragilité** du patrimoine archéologique qui offre chaque année son lot de découvertes.
- **Sauvegarder le patrimoine immatériel et notamment les savoir-faire.**



UN URBANISME GARANT DE LA QUALITÉ DE VIE

et protecteur des éléments fondateurs de l'identité du territoire : l'objectif **ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE**

L'artificialisation par consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au profit d'espaces d'habitat, d'activités, d'infrastructures ou d'équipements entraîne destruction, fragmentation et altération des espaces, fragilisant la capacité des milieux à rendre des services écosystémiques indispensables au bon fonctionnement des territoires.

Plusieurs lois se sont succédées depuis 20 ans pour encadrer et réduire le phénomène d'étalement urbain. En 2021, la loi Climat et résilience impose aux territoires d'atteindre en 2050 le zéro artificialisation nette (ZAN) en s'inscrivant dans une trajectoire progressive de réduction des surfaces artificialisées.

La limitation de la consommation d'espace est un sujet central pour les Parcs naturels régionaux.

LES PRIORITÉS

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

La charte révisée du Parc naturel régional du Gâtinais français intègre une stratégie de zéro artificialisation nette qui s'engage à maintenir le sol naturel et à réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement. Ainsi dans sa charte révisée, le Parc :

- renforce la protection des espaces naturels en incitant à la création de nouvelles zones protégées et au renforcement des mesures de protection existantes. Il encourage la création de corridors écologiques qui peuvent aider à connecter les espaces naturels et à favoriser la circulation des animaux et des plantes,
- incite à la désartificialisation et à la renaturation : cours d'école, parkings...,
- encourage la construction durable, en offrant des incitations financières pour restaurer ou construire des bâtiments à faible consommation d'énergie, en utilisant des matériaux durables,
- promeut une agriculture durable et encourage les agriculteurs locaux à adopter des méthodes de production respectueuses de l'environnement,
- encourage le tourisme durable en promouvant auprès de ses partenaires des activités écotouristiques, en limitant l'impact du tourisme sur l'environnement,
- sensibilise les citoyens à la protection de l'environnement pour les encourager à adopter des comportements écoresponsables,
- crée des programmes éducatifs pour sensibiliser dès le plus jeune âge.

Intégration
dans les

DOCUMENTS D'URBANISME

La charte est élaborée en adéquation avec le SDRIF-e. Les documents d'urbanisme locaux respecteront de façon cumulative l'ensemble des orientations des deux documents sans hiérarchie.

L'atteinte de l'objectif ZAN en 2050 est à intégrer dans les documents d'urbanisme locaux en deux étapes :

- de 2021 à 2031 : réduction du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la période 01/01/2011 au 31/12/2020, en s'inscrivant dans la trajectoire fixée par le nouveau SDRIF-e. L'effort de maîtrise de la consommation d'espace est un aspect majeur, qui anticipe l'engagement national sur la trajectoire zéro artificialisation nette, décliné dans une trajectoire vertueuse ;
- à partir de 2031 : intégration de la réduction de l'artificialisation pour qu'en 2050 toute nouvelle artificialisation soit compensée par une renaturation. Il s'agira d'intégrer la trajectoire de sobriété foncière par paliers homogènes par décennie pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050. Ceci permet une répartition homogène des efforts par dizaine d'années.



L'ÉVALUATION et LE SUIVI DU TERRITOIRE

La charte témoigne d'une vision partagée de l'ensemble des acteurs et partenaires traduisant son élaboration collaborative.

C'est aujourd'hui une des clés de la réalisation de la charte, s'assurer que les actions soient assorties d'indicateurs permettant de suivre leur niveau de réalisation. Afin d'optimiser les actions mises en place, le Parc met en œuvre les moyens nécessaires d'évaluation lui permettant de porter un regard objectif et partagé sur son efficacité.

La transversalité des actions, l'interaction des acteurs et la cohérence avec les autres politiques locales seront mises en lumière grâce au dispositif d'évaluation. Des indicateurs permettront de suivre les actions et l'évolution du territoire, dans une démarche transversale et durable propre à la charte.

L'ÉDUCATION et LA COMMUNI- CATION

Des thèmes transversaux par excellence.

Même si l'éducation au territoire et la communication bénéficient d'une mesure particulière, on les retrouve dans chacune des actions que nous menons, car nous nous attachons à toujours mieux communiquer et partager, mieux faire connaître et comprendre pour mobiliser les forces vives gâtinaises, de tous âges.

L'INNOVATION et la COOPÉRATION

Dans cette charte 2026-2041, le Parc souhaite valoriser auprès de ses habitants comme de ses partenaires, son savoir-faire dans l'expérimentation et échanger, que ce soit au sein de son territoire mais aussi avec les territoires limitrophes, voire à l'échelle nationale ou internationale.

En effet, la maturité du Parc lui permet aujourd'hui de conforter son assise par des actions de coopération avec d'autres espaces remarquables, notamment dans le réseau des Parcs franciliens et des Parcs de France et à l'international grâce au réseau Man & Biosphere.

Par ailleurs, la place du Parc s'affirme au sein de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais. Le conseil scientifique est commun aux deux structures, ce qui permet d'être cohérent sur le territoire, d'orga-

niser des programmes de recherche en commun et d'expérimenter des actions sur l'ensemble du territoire de la Réserve. Grâce au réseau des Réserves de Biosphère au sein de l'UNESCO, est offerte la possibilité d'échanges d'expériences avec d'autres territoires remarquables confrontés à des problématiques similaires.



DES SUJETS INNOVANTS

pour un projet cohérent

Le contexte nous amène à aborder des sujets dans le prisme de l'innovation afin de répondre au fil rouge de notre charte :

lutter contre le dérèglement climatique.

UNE RESSOURCE EN EAU

à sauvegarder

Le périmètre actuel est principalement traversé par 3 rivières, la Juine, l'Essonne et l'École, et bordé par un fleuve : la Seine. Les secteurs d'extension font prendre en compte une rivière supplémentaire, le Loing.

L'assainissement non-collectif apporte une solution très pertinente dans un contexte qui y est souvent favorable, en raison de la perméabilité et de la présence de zones non saturées dans les sols présents. Le fait de ne pas rejeter les eaux traitées dans un milieu aquatique rare et fragile permet de le préserver tout en limitant le développement de réseaux et d'équipements coûteux. Il nécessite un suivi et des contrôles qui sont assurés par le Parc, qui a la compétence assainissement non collectif sur une grande partie de son territoire.

Certaines menaces peuvent être compensées par des initiatives à l'œuvre sur le territoire, à l'instar de l'agroforesterie, de l'intégration des zones humides et des axes de ruissellement dans les PLU, la promotion de l'assainissement non-collectif par le Parc, le travail porté par le Parc sur l'agroforesterie ou la renaturation des cours d'eau par certains syndicats. D'autres pistes, telles que la replantation de haies ou certaines initiatives favorisant l'utilisation de l'eau de pluie ou de l'agriculture sans intrants/pesticides constituent autant d'opportunités de mettre en œuvre une gestion durable de la ressource à l'échelon du territoire.

LES PRIORITÉS RESSOURCE EN EAU

- Renforcer le service public d'assainissement non collectif et partager son expérience.
- Limiter les ruissellements et leurs impacts.
- Récupérer et utiliser les eaux pluviales.
- Expérimenter et développer la réutilisation des eaux grises et usées.
- Éduquer sur les usages de l'eau pour une meilleure rationalisation.



UNE ALIMENTATION Saine et DURABLE

bénéficiant à tous, producteurs comme consommateurs

Les Parcs naturels régionaux ont naturellement un rôle clé à jouer en termes d'alimentation : préserver les terres nourricières, développer la part d'autonomie, promouvoir la qualité et la proximité, participer à une alimentation durable pour tous.

Le Parc du Gâtinais français dispose de filières alimentaires clés, axées d'une part sur les filières de grandes cultures, largement dominantes sur le Parc comme en Île-de-France, d'autre part sur les filières emblématiques spécialisées et d'élevage.

LES PRIORITÉS ALIMENTATION Saine et DURABLE

- Assurer la souveraineté alimentaire du territoire en préservant les sols, l'eau, l'air, la biodiversité et la santé humaine.
- Identifier et appuyer les filières agricoles locales typiques du Parc et les filières émergentes,
- Étudier et valoriser les services écosystémiques rendus par l'agriculture sur le territoire.
- Favoriser l'accès à l'alimentation durable.



UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

fer de lance de notre développement local

De manière générale, il s'agit également de faire évoluer les pratiques des populations et acteurs du territoire francilien. Aussi, l'enjeu des dépôts sauvages devient une préoccupation politique majeure, ces derniers portant atteinte aux paysages, aux champs cultivés et à l'intégrité des milieux naturels, tout en présentant un coût important pour les collectivités.

Le Parc du Gâtinais français, à l'instar de l'Île-de-France, souffre d'un déficit important de recycleries et ressourceries. L'enjeu est de multiplier ces infrastructures, afin d'accompagner la dynamique impulsée par le Parc en matière d'économie circulaire. Cette dernière repose sur un large panel d'actions, allant de la réduction des déchets à une gestion circulaire des matériaux de construction et des produits biosourcés.

LES PRIORITÉS ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Faire du Parc une collectivité engagée et exemplaire en matière d'économie circulaire et de coordination touristique.
- Engager les secteurs de l'économie gâtinaise et les acteurs locaux en faveur d'un territoire circulaire et solidaire.
- Encourager et soutenir l'innovation et l'expérimentation des acteurs locaux.



HABITAT ET LOGEMENT

faire rimer mixité et accessibilité

Des atouts non négligeables

Les prix à l'accession demeurent moins élevés que sur d'autres territoires franciliens. Sa proximité avec l'agglomération parisienne le rend attractif, le territoire pourrait également bénéficier de l'essor du télétravail.

Accélérer la diversification du parc de logements

Adapter les logements au vieillissement des personnes

Améliorer la performance énergétique des logements

Le défi d'accélérer la dynamique de rénovation énergétique sur le territoire

LES PRIORITÉS

HABITAT ET
LOGEMENT

- Permettre un parcours résidentiel adapté à tous.
- Améliorer la performance énergétique des logements anciens et neufs tout en protégeant les éléments fondateurs de l'identité du territoire.
- Lutter contre la précarité énergétique en sensibilisant et formant les acteurs sociaux.
- Inciter à développer le parc locatif social et intermédiaire, et le parc privé à loyer maîtrisé.



SOBRIÉTÉ

De la réduction de la consommation au zéro déchet

Les constats et enjeux sont en effet propres à la structure d'un tel territoire : forte dépendance aux transports, dépendance aux produits pétroliers, habitat individuel diffus énergivore, et potentiels de développement des énergies renouvelables importants, notamment dans le tissu diffus (installations individuelles) et grâce à la ressource importante de biomasse.

Il est primordial de sensibiliser et d'accompagner pour favoriser le changement de comportement de tous (habitants, entreprises, collectivités...) sur la lutte contre le gaspillage et la logique 7R (refuser, réduire, réparer, réutiliser, recycler, réinventer et revendiquer) à travers diverses actions (fait-main, anti-gaspillage...) et événements (défis zéro déchet, concours...).

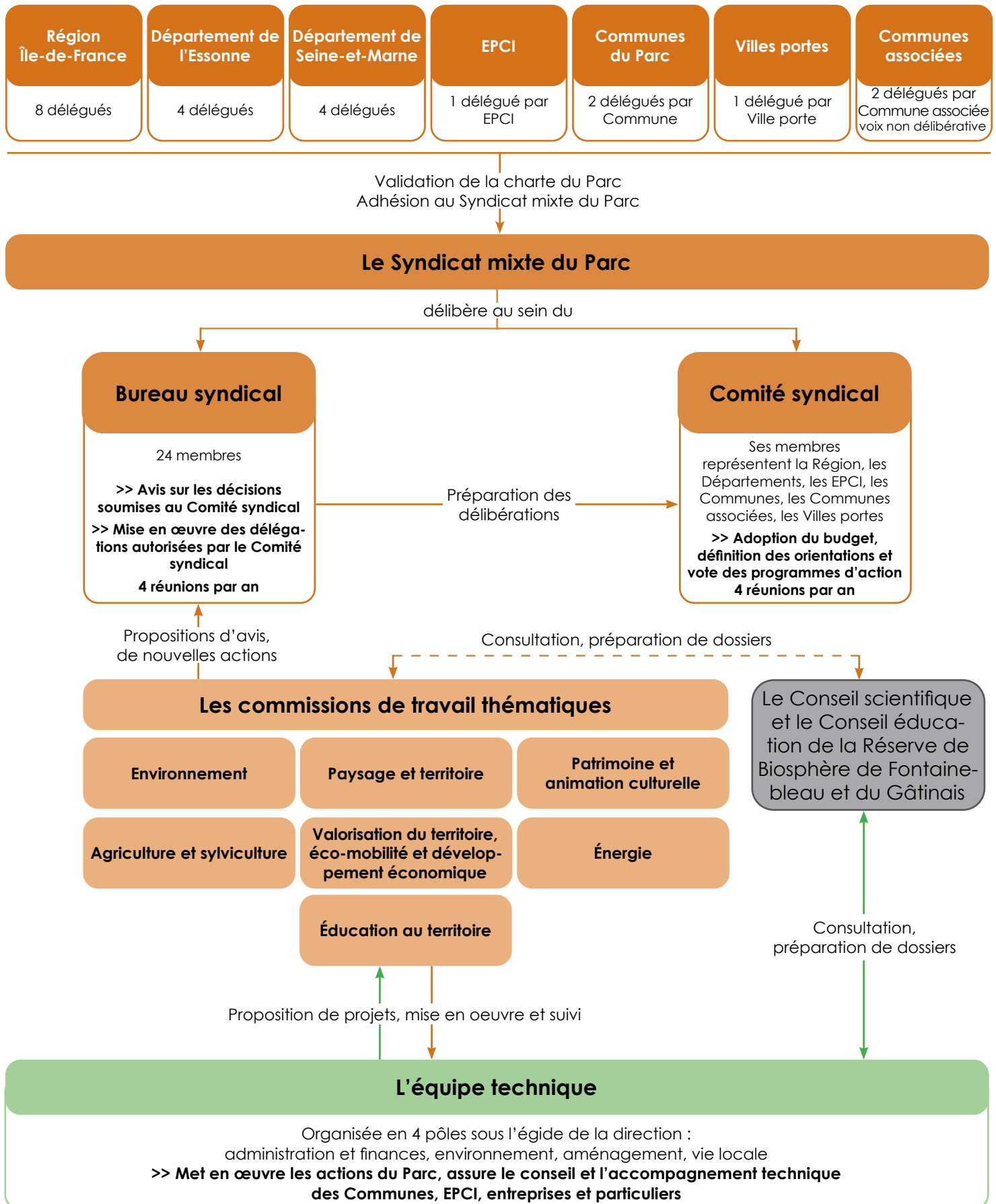
LES PRIORITÉS

SOBRIÉTÉ

- Encourager l'utilisation des matériaux biosourcés.
- Mettre en place et suivre les plans d'actions stratégiques pour les économies d'énergie du patrimoine public.
- Promouvoir les travaux de maîtrise de la consommation d'énergie.
- Sensibiliser et accompagner tous les publics aux enjeux de la transition énergétique dans une démarche de sobriété.
- Promouvoir la production sobre d'énergies renouvelables intégrées, locales et citoyennes.
- Encourager le développement des modes de transport décarbonés.
- Faire du Gâtinais français un territoire zéro déchet.



La gouvernance de la charte



UNE NOUVELLE STRUCTURATION

De la concertation sont ressortis 3 axes stratégiques, ossature de la nouvelle charte, clairement positionnée pour faire face aux défis du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité.



LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Depuis 2011, le Parc naturel régional du Gâtinais évalue la mise en œuvre de la charte grâce à son dispositif de suivi et d'évaluation. Il est composé d'un ensemble d'outils, d'instances et de temps d'évaluation, mis en place et améliorés en continu. Les finalités de l'évaluation sont multiples :

- rendre compte aux signataires, aux partenaires et aux habitants du territoire de la manière dont le projet de développement, de protection et de mise en valeur est mis en œuvre et de ses résultats,
- mieux adapter les moyens humains et financiers à la mise en œuvre du projet,
- préparer les décisions concernant l'adaptation des programmes d'actions,
- contribuer à la mobilisation des signataires et partenaires en les aidant à s'approprier et préciser leurs objectifs.

Le Parc réaffirme la prépondérance de l'évaluation dans la mise en œuvre de la charte en en faisant une mesure à part entière : la mesure 28 « Suivons l'évolution du territoire et évaluons la mise en œuvre de la charte ».

LA PORTÉE de l'évaluation

La charte 2026-2041 comporte huit mesures phares, correspondant à six enjeux identifiés comme majeurs pour la mise en œuvre.

À ce titre, ces mesures phares bénéficieront d'un suivi et d'une évaluation poussés. Cependant, l'ensemble des mesures de la charte fera l'objet d'une évaluation a minima lors des évaluations pluriannuelles.

MESURES PHARES et indicateurs

Une mesure phare dans la charte est déterminée en fonction des particularités territoriales, écologiques, économiques, sociales ou culturelles. La particularité de l'évaluation des mesures phares est qu'elle est réalisée régulièrement pour mesurer leur efficacité et leur impact sur le territoire. Cette évaluation est effectuée à l'issue des trois premières années de la mise en œuvre de la charte, à mi-charte et en fin de charte. Elle permet de réajuster les mesures phare en fonction des résultats obtenus.



Chacune des mesures phares est soumise à une question évaluative qui permet de mesurer son efficacité. Il s'agit d'orienter les projecteurs sur des questions de fond, en répondant à des critères proposés sous forme d'indicateurs de résultat, de réalisation ou encore d'observation du territoire.

Une valeur cible à atteindre en 2041 est définie comme objectif.

La charte du Parc naturel régional du Gâtinais français comporte huit mesures phares abordant les thèmes de la biodiversité, des paysages, du patrimoine culturel, de l'eau, de l'agriculture, de l'énergie et de l'aménagement.





Mesure 1 : Préservons les milieux naturels dans une logique de trames écologiques.



Question évaluative : L'action du Parc et des signataires de la charte a-t-elle permis d'atteindre au minimum 10 % du territoire en protection forte ?

- **Part du territoire couverte par des dispositifs de protections environnementales fortes de nature réglementaire selon la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP).**

Cet indicateur a pour objectif d'évaluer la part du territoire couverte par des dispositifs de protection forte selon la SNAP de nature réglementaire : réserves naturelles nationales et régionales, arrêtés de protection de biotope, de géotope et des habitats naturels, réserves biologiques domaniales intégrales et dirigées.



Mesure 2 : Stoppons les pertes d'espèces remarquables ou ordinaires et menons une politique de reconquête.



Question évaluative : L'action du Parc et des signataires de la charte a-t-elle permis d'atteindre l'objectif de zéro perte nette de biodiversité ?

- **Nombre de petites zones humides restaurées par l'action du Parc**

Cet indicateur vise à évaluer notre effort pour contribuer à la restauration de la trame bleue. Nous savons qu'en 2023, 930 mares sont caractérisées et 130 mares sont notées comme à restaurer.

- **Évolution des populations de chauve-souris communes sur le territoire du Parc**

Cet indicateur vise à évaluer l'évolution de sept espèces ou groupes d'espèces de chauve-souris communes sur le territoire du Parc.

- **Surface et linéaires de projets en agroforesterie sur le territoire**

Cet indicateur a pour objectif de suivre les surfaces en agroforesterie sur le territoire.



Mesure 6 : Préservons et préparons les paysages de demain.



Question évaluative : Les actions du Parc et des signataires de la charte ont-elles permis d'améliorer la qualité des paysages ?

- **Nombre d'actions de requalification ou de résorption des points noirs engagées par le territoire.**

Cet indicateur vise à quantifier les actions de requalification (amélioration de l'intégration paysagère) ou résorption des points noirs paysagers qui ont été menés au niveau du territoire. Les points noirs pourront correspondre à des entrées de ville, des zones et bâtiments d'activité, de la publicité, etc.



Mesure 8 : Connaissions, restaurons et valorisons le patrimoine bâti du Gâtinais français.



Question évaluative : L'action du Parc et des signataires de la charte a-t-elle permis d'améliorer la connaissance et la préservation du patrimoine bâti ancien sur son territoire ?

- **Nombre d'éléments du patrimoine bâti restaurés avec un financement du Parc**

Cet indicateur suit le nombre d'éléments du patrimoine bâti ancien (antérieur à 1950) faisant l'objet d'un accompagnement financier par le Parc pour leur restauration.

- **Nombre de communes du Parc ayant bénéficié d'un inventaire de leur patrimoine bâti ancien**

Cet indicateur suit le nombre de communes ayant bénéficié d'un inventaire de leur patrimoine bâti ancien (antérieur à 1950).



Mesure 11 : Luttons pour améliorer la qualité de l'eau.



Question évaluative : La qualité de l'eau dans son milieu naturel et au robinet s'est-elle au moins maintenue, voire améliorée ?

- **Part des communes du territoire possédant un indice de qualité globale de l'eau potable bon**
Cet indicateur évalue la part des communes du territoire possédant un indice de qualité globale de l'eau potable bon.

- **Évolution de l'état écologique des cours d'eau (par tronçons)**

Cet indicateur évalue l'état écologique des cours d'eau par tronçons et leur évolution au cours du temps.



Mesure 13 : Assurons notre souveraineté alimentaire en préservant les sols, l'eau, l'air, la biodiversité et la santé humaine.



Question évaluative : L'action du Parc et des signataires de la charte a-t-elle permis de proposer au territoire une souveraineté alimentaire ?

- **Nombre de porteurs de projets (agricoles, alimentaires) ayant bénéficié d'un accompagnement technique ou financier du Parc**

Cet indicateur vise à évaluer notre effort pour contribuer au développement de l'agriculture durable, notamment via le soutien aux filières locales et emblématiques du Parc. L'accompagnement technique correspond aux conseils, aux mises en relations, mises en réseaux, recherches de financements, montage de dossiers, avis techniques...

- **Types de cultures et surfaces cultivées par les exploitations**

Cet indicateur mesure les types et surfaces cultivées selon le recensement agricole sur le territoire.



Mesure 18 : Réduisons la consommation d'énergie dans une démarche de sobriété.



Question évaluative : Dans quelle mesure l'action du Parc et des signataires a-t-elle contribué à améliorer la sobriété et l'efficacité énergétiques du territoire ?

- **Nombre de projets obtenant des conseils énergétiques par le Parc (sur son territoire et au-delà)**

Cet indicateur vise à faire la synthèse du soutien apporté en faveur de la réduction des consommations énergétiques.

Ce soutien se manifeste sous la forme de conseils et d'accompagnements techniques apportés aux collectivités comme aux particuliers, sur le territoire du Parc et au-delà. Le soutien peut porter sur l'éclairage public, la rénovation énergétique (isolation, remplacement d'équipements...), la sobriété énergétique (écogestes, optimisation...)...

- **Nombre de projets en faveur de la réduction des consommations énergétiques accompagnés financièrement par le Parc**

Cet indicateur vise à faire la synthèse du soutien financier apporté en faveur de la réduction des consommations énergétiques.



Mesure 25 : Favorisons un aménagement plus sobre, désartificialisons et renaturons les espaces urbains.



Question évaluative : L'action du Parc et des signataires de la charte a-t-elle permis de respecter la trajectoire d'atteinte du Zéro artificialisation nette pour 2050 ?

- **Évolution de la surface artificialisée nette, avec une distinction entre l'artificialisation située au sein des enveloppes d'urbanisation préférentielle et celle située en dehors**

Cet indicateur a pour objectif de suivre l'évolution de l'artificialisation des sols fixée et évaluée en considérant comme :

- a) artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites ;
- b) non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures.

Le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 et les décrets s'y afférant précisent la nomenclature de l'artificialisation des sols. (source : SDRIF-e).

Sont exclues les activités d'extraction de matériaux car elles doivent être rendues à leur état naturel ou agricole à l'issue de l'exploitation.



résilience
environnement
plateaux ressources
clairière archéologie fragilité
valoriser vulgarisation forêt
libellules vernaculaire agroforesterie
gestion murs faunes amphibiens
identité science ambres recherche patrimoine
culture paysagisme ambition
sylviculture inventaire mares grès
savoir-faire reconquête platière
coteaux
préservation agroécologie chouettes
adaptation vallées
biodiversité gâtinais chauve-souris
rivières
connaissance
création

CONNAÎTRE POUR PROTÉGER LES RICHESSES PATRIMONIALES DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Le Parc naturel régional du Gâtinais français dispose d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, à quelques dizaines de kilomètres de la métropole parisienne. Sa très grande biodiversité, la qualité de ses paysages, ses héritages historiques et ses savoir-faire locaux sont autant d'atouts qui ont contribué à sa reconnaissance mondiale en tant que « Réserve de Biosphère de l'UNESCO » renouvelée en 2023.

Le Gâtinais français abrite une biodiversité exceptionnelle, la plus riche d'Île-de-France. Notre responsabilité est d'atteindre la zéro perte nette de biodiversité afin qu'espèces et milieux naturels parviennent aux générations futures en bon état, grâce à une gestion adaptée de notre territoire. Mais cet objectif ambitieux ne peut être atteint que si chacun y participe, et c'est le rôle du Parc de motiver l'implication de tous.

Les paysages du Parc constituent un patrimoine naturel et culturel remarquable et vivant. Ce n'est pas sans raisons que le Parc est surnommé « pays des milles clairières et du grès » ! Ses paysages ont du caractère : plateaux ouverts et clairières, ceinturés par les coteaux souvent boisés des vallées et vallons secs ou marécageux, épaulés par les massifs boisés de la forêt de Fontainebleau.

Le Parc ne limite pas son action à la préservation des paysages emblématiques. En effet, s'ils ont une dominante rurale, ces paysages n'en sont pas moins en mutation permanente. Ainsi, le respect de ces structures paysagères repose sur une action pédagogique et éducative, qui amène à considérer tout aménagement, quelle que soit sa taille, comme construction du paysage. Le Parc entend promouvoir cette richesse dans la recherche de réponses innovantes, adaptées aux problématiques actuelles, et poursuivre ainsi l'écriture de l'histoire du territoire à travers ses paysages.

Enfin, la qualité du cadre de vie ne saurait se définir sans la conservation et la valorisation des nombreux éléments qui constituent le patrimoine historique du Gâtinais français, la mémoire d'un patrimoine immatériel autour des savoir-faire et la dynamique de la création artistique inspirées par le territoire. Dans tous ces domaines, le rôle du Parc est d'encourager les évolutions de comportements, par la sensibilisation aux bonnes pratiques, par l'expérimentation de solutions alternatives et par la promotion des réalisations exemplaires.

Forts de ces patrimoines exceptionnels, NOTRE AMBITION est de rassembler les acteurs du territoire et de nous donner ensemble les moyens de faire face aux mutations de notre époque (changement climatique, évolutions des pratiques agricoles, urbanisation, forte fréquentation...), afin de les transmettre intacts et renouvelés aux générations futures.

ORIENTATION 1

Préserver le patrimoine naturel et restaurer la biodiversité



Mesure 1

Préservons les milieux naturels dans une logique de trames écologiques

NOTRE AMBITION est de PARFAIRE LA CONNAISSANCE de notre patrimoine naturel afin de DÉFINIR LES ACTIONS à mettre en œuvre pour le PROTÉGER, le RESTAURER et le FAIRE CONNAÎTRE.

- Disposition 1 : Conserver les sites d'intérêt écologique prioritaires
- Disposition 2 : Conforter les connaissances sur le patrimoine naturel grâce à la réalisation d'inventaires et de suivis, et à l'établissement d'un état de conservation des habitats naturels et des populations, puis partager cette connaissance
- Disposition 3 : Préserver, restaurer et développer les trames écologiques du Parc
- Disposition 4 : Mettre en œuvre la réglementation sur la circulation de véhicules terrestres à moteur
- Disposition 5 : Sensibiliser aux fragilités des milieux naturels du territoire

❓ Question évaluative :

L'action du Parc et des signataires de la charte a-t-elle permis d'atteindre au minimum 10 % du territoire en protection forte ?



Mesure 2

Stoppons les pertes d'espèces remarquables ou ordinaires et menons une politique de reconquête

NOTRE AMBITION est de stopper les pertes et d'augmenter, voire de faire réapparaître, les populations d'ESPÈCES REMARQUABLES COMME ORDINAIRES ayant fortement régressé : ATTEINDRE LA ZÉRO PERTE NETTE DE BIODIVERSITÉ.

- Disposition 1 : Mener des actions de conservation des espèces remarquables
- Disposition 2 : Contribuer au rétablissement des populations d'espèces ordinaires
- Disposition 3 : Développer l'agro-écologie pour favoriser la biodiversité en milieu agricole dans une perspective d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

❓ Question évaluative :

L'action du Parc et des signataires de la charte a-t-elle permis d'atteindre l'objectif de zéro perte nette de biodiversité ?

ORIENTATION 1

Préserver le patrimoine naturel et restaurer la biodiversité



Mesure 3

Conforçons les espaces forestiers en tant que réservoirs de biodiversité et accompagnons la gestion durable des forêts

NOTRE AMBITION est de préserver UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE FORESTIER FONCTIONNEL, support d'une biodiversité spécifique, impliquant la mise en œuvre d'une GESTION DYNAMIQUE qui maintienne des structures forestières diversifiées et qui prenne en compte les espèces et les habitats à enjeux.

Nous ambitionnons de MAINTENIR LES FORÊTS du Gâtinais français en adoptant des pratiques sylvicoles favorisant leur fonction de RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ, leur résilience aux changements climatiques, tout en augmentant leur capacité de stockage de carbone.

- Disposition 1 : Augmenter la biodiversité et les capacités de stockage du carbone des forêts en favorisant la constitution d'un réseau de vieilles forêts et le maintien du bois mort en forêt
- Disposition 2 : Renforcer les réseaux de surveillance et de communication
- Disposition 3 : Faire du Parc un territoire d'innovation et d'expérimentation de pratiques sylvicoles adaptées pour accroître la fonction de réservoir de biodiversité et la résilience des forêts aux changements climatiques



Mesure 4

Protégeons et valorisons le patrimoine géologique remarquable

Avec un territoire qui ressort comme un secteur PARTICULIÈREMENT RICHE en terme de patrimoine géologique, avec beaucoup de SITES REMARQUABLES pour la stratigraphie et la paléontologie, **NOTRE AMBITION** est de PROTÉGER ET VALORISER ce patrimoine géologique méconnu, et de VEILLER à ce qu'il ne soit pas victime de projets qui pourraient lui porter atteinte.

- Disposition 1 : Protéger les sites géologiques remarquables
- Disposition 2 : Valoriser et faire connaître les sites géologiques remarquables

ORIENTATION 2

Préserver le patrimoine paysager identitaire



Mesure 5

Connaissions et suivons les paysages du Gâtinais français

Parce que les paysages constituent également LE REFLET DE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE et notamment des choix effectués dans le cadre du projet local, **NOTRE AMBITION** est de mettre le suivi de l'évolution des paysages au cœur de nos réflexions et de nos actions, de permettre une CONNAISSANCE et une forte APPROPRIATION des paysages et de leurs évolutions.

- Disposition 1 : Poursuivre la quête et l'appropriation de la connaissance des paysages du Gâtinais français
- Disposition 2 : Suivre l'évolution des paysages



Mesure 6

Préservons et préparons les paysages de demain

Sans chercher à figer nos paysages, **NOTRE AMBITION** est de préserver l'IDENTITÉ PAYSAGÈRE de notre territoire, d'accompagner les ÉVOLUTIONS dans un objectif de développement harmonieux et de RECONQUÉRIR certains paysages dégradés.

Il s'agit de concilier la préservation de l'identité paysagère du Gâtinais français et l'accompagnement d'une ÉVOLUTION CHOISIE, et non subie, des paysages.

- Disposition 1 : Préserver la qualité des paysages emblématiques du Gâtinais français
- Disposition 2 : Lutter contre la banalisation des paysages (publicité, espaces dégradés, petits aménagements...)

❓ Question évaluative :

Les actions du Parc et des signataires de la charte ont-elles permis d'améliorer la qualité des paysages ?

ORIENTATION 3

Préserver un patrimoine culturel unique

Mesure 7

Préservons et valorisons le patrimoine archéologique exceptionnel

D'une GRANDE RICHESSE et d'un INTÉRÊT INTERNATIONAL, ce patrimoine archéologique est fragile, **NOTRE AMBITION** est de le protéger et de sensibiliser la population à sa préservation.

- Disposition 1 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine archéologique exceptionnel d'intérêt international
- Disposition 2 : Assurer la pérennité des recherches sur les sites archéologiques à haut potentiel de découvertes
- Disposition 3 : Limiter les pressions auxquelles sont soumis certains sites archéologiques et sensibiliser la population sur leur préservation

Mesure 8

Connaissions, restaurons et valorisons le patrimoine bâti du Gâtinais français

Le renforcement de la connaissance de ce patrimoine bâti reste **NOTRE AMBITION PRIORITAIRE** afin de mieux le préserver et de le préparer aux enjeux futurs liés aux changements climatiques.

- Disposition 1 : Recenser et diffuser la connaissance du patrimoine culturel
- Disposition 2 : Conserver, restaurer et réhabiliter le patrimoine bâti

❓ Question évaluative :

L'action du Parc et des signataires de la charte a-t-elle permis d'améliorer la connaissance et la préservation du patrimoine bâti ancien sur son territoire ?

ORIENTATION 3

Préserver un patrimoine culturel unique



Mesure 9 Sauvegardons le patrimoine immatériel

La sauvegarde de ce patrimoine immatériel demeure l'un des grands enjeux pour les années à venir ; elle est d'autant plus importante que la mémoire orale et les savoir-faire disparaissent avec les personnes. **NOTRE AMBITION** est d'approfondir la connaissance de ce patrimoine immatériel, de renforcer les liens culturels entre les habitants et de valoriser l'identité du territoire.

- Disposition 1 : Récolter et préserver l'identité gâtinaise (mémoire orale)
- Disposition 2 : Répertorier et faire connaître les savoir-faire gâtinais
- Disposition 3 : Transmettre les savoir-faire locaux en matière de restauration du patrimoine



Mesure 10 Soutenons la création artistique

La politique culturelle du Parc s'illustre par son ambition d'ENRICHIR la vie culturelle et artistique du territoire en suscitant la CRÉATION et l'organisation de projets culturels, **NOTRE AMBITION** est de consolider la création artistique sur le territoire pour RENFORCER LES LIENS entre les habitants, et entre les générations.

- Disposition 1 : Sauvegarder la ruralité grâce à la création artistique locale
- Disposition 2 : Promouvoir les richesses patrimoniales, culturelles et artisanales du Parc



réhabilitation accueil
 éco-conditions climat
 désartificialisation chaufferies
 transition bois-énergie
 durable mutation
 architecture
 économies logement
 recherche aménagement
 alimentation sobriété
 résilience adaptation
 captage forêt
 énergie eau
 ressources renaturation
 agriculture consomm'acteurs
 efficacité transports diversification
 innovation décarbonation
 alimentation-santé
 habitat filières
 rénovation circulaire
 connaissance
 valeurs-parc
 biosources
 zéro déchet
 mixité
 souveraineté
 sensibilisation
 agri-urbain
 intergénérationnelle
 défis



AXE AMÉNAGEMENT ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

S'APPUYER SUR LA SOBRIÉTÉ POUR SE DÉVELOPPER DURABLEMENT ET VIVRE HARMONIEUSEMENT DANS LE GÂTINAIS FRANÇAIS

L'économie circulaire se définit comme un modèle systémique de développement économique visant d'une part à limiter la production de déchets et l'usage des ressources, et d'autre part à diminuer les impacts environnementaux de l'extraction des ressources jusqu'à la fin de vie des produits.

En Île-de-France, la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire vient orchestrer l'action régionale de transition vers l'économie circulaire avec l'objectif, à horizon 2030, d'engager 100 % des territoires franciliens dans l'économie circulaire.

Avec l'ambition de devenir, à horizon 2041, un territoire résilient et circulaire, le Parc naturel régional du Gâtinais français entend placer la sobriété au cœur de toutes ses actions pour permettre un développement durable et harmonieux du territoire et des activités gâtinaises.

Pour y parvenir, le Parc naturel régional du Gâtinais français s'engage à :

- > accompagner la mutation et la résilience des activités économiques face à la transition énergétique et au changement climatique, en faisant de l'économie circulaire un levier de compétitivité et une opportunité pour développer des modèles économiques plus respectueux des enjeux environnementaux et sociétaux ;
- > réinventer un cadre de vie rural durable et renouvelé, à travers l'exemplarité du Parc dans l'atteinte de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN), la maîtrise qualitative de l'urbanisation, l'accès à un logement de qualité à tous, la mixité activité-habitat et l'intégration des relations intergénérationnelles et la solidarité ;
- > contribuer à la décarbonation du mix énergétique par un développement sobre des énergies renouvelables via une production diversifiée et respectueuse de la haute valeur environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire ;
- >> contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à l'engagement de tous les acteurs du territoire en faveur d'une sobriété et efficacité énergétique ainsi que du développement d'une mobilité décarbonée accessible à tous ;
- > assurer la souveraineté, la sobriété et la solidarité, notamment à travers un enjeu fort de performance des filières agricoles et alimentaires pour réduire l'empreinte environnementale de l'alimentation ;
- > renforcer la gestion durable et solidaire de la ressource en eau dont la qualité est à préserver ;
- > contribuer à la réduction des consommations de ressources naturelles non renouvelables et d'énergie dans une démarche de sobriété, en favorisant le développement des matériaux biosourcés et la réduction des autres formes de pollution ;
- >> devenir un territoire « zéro déchet », notamment en passant de la gestion des déchets à la gestion de ressources.

Dans tous ces domaines, NOTRE AMBITION est d'encourager les changements de comportements par de la sensibilisation aux bonnes pratiques, par l'expérimentation de solutions alternatives et par la promotion des réalisations exemplaires.

ORIENTATION 4

Sauvegarder la ressource en eau et favoriser la sobriété de ses usages



Mesure 11

Luttons pour améliorer la qualité de l'eau

NOTRE AMBITION est d'améliorer ou de rétablir la QUALITÉ de l'eau et de garantir sa PRÉSERVATION à long terme.

- Disposition 1 : Renforcer le service public d'assainissement non collectif et partager son expérience
- Disposition 2 : Limiter les ruissellements et leurs impacts
- Disposition 3 : Protéger la qualité des captages d'alimentation en eau potable
- ❓ Question évaluative :
La qualité de l'eau dans son milieu naturel et au robinet s'est-elle au moins maintenue, voire améliorée ?



Mesure 12

Assurons une bonne gestion de l'eau dans un contexte de raréfaction

NOTRE AMBITION est de faire adopter des comportements EXEMPLAIRES dans nos usages et notre consommation d'eau (réduire, réutiliser, recycler) pour garantir la pérennité et la fonctionnalité du réseau hydraulique et des nappes phréatiques en tant que BIEN COMMUN.

- Disposition 1 : Éduquer sur les usages de l'eau pour une meilleure rationalisation
- Disposition 2 : Expérimenter et développer la réutilisation des eaux grises et usées

ORIENTATION 5

Mettre la santé, la durabilité et l'accessibilité au cœur de l'économie gâtinaise



Mesure 13

Assurons notre souveraineté alimentaire en préservant les sols, l'eau, l'air, la biodiversité et la santé humaine

NOTRE AMBITION est de permettre au SECTEUR AGRICOLE de relever le défi de la SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE et de l'ADAPTATION DU TERRITOIRE face aux changements climatiques et sociétaux, en impulsant et coordonnant les initiatives locales.

- Disposition 1 : Identifier et appuyer les filières agricoles locales typiques du Parc et les filières émergentes
- Disposition 2 : Étudier et valoriser les services écosystémiques rendus par l'agriculture sur le territoire
- ❓ Question évaluative :
L'action du Parc et des signataires de la charte a-t-elle permis de proposer au territoire une souveraineté alimentaire ?



Mesure 14

Favorisons l'accès à l'alimentation durable

NOTRE AMBITION est de généraliser la CONSOMMATION saine, locale, responsable et accessible à tous.

- Disposition 1 : Donner aux consommateurs les clés et outils de la connaissance des produits locaux et des enjeux de l'alimentation-santé
- Disposition 2 : Accompagner les professionnels pour mettre la sobriété au cœur des assiettes gâtinaises
- Disposition 3 : Accompagner les projets en faveur d'une alimentation durable

ORIENTATION 5

Mettre la santé, la durabilité et l'accessibilité au cœur de l'économie gâtinaise

Mesure 15

Favorisons une économie forestière durable et respectueuse des services écologiques

NOTRE AMBITION est de trouver un ÉQUILIBRE entre le développement d'une économie forestière et la préservation des ÉCOSYSTÈMES ÉCOLOGIQUES, qui ont par ailleurs un rôle crucial de captage et de STOCKAGE DU CARBONE. En quelques mots : promouvoir une exploitation du bois respectueuse de la forêt comme milieu naturel et paysager.

- Disposition 1 : Développer la filière bois-énergie dans une logique de gestion durable de la forêt
- Disposition 2 : Sensibiliser les habitants, élus et acteurs du Parc sur l'exploitation du bois et les métiers de la filière

Mesure 16

Faisons de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique un moteur de la mutation des activités économiques locales

NOTRE AMBITION, avec l'appui des acteurs compétents en matière de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, est d'accompagner les transitions écologique et énergétique des activités afin de soutenir un développement économique qualitatif circulaire et résilient, s'appuyant sur les RESSOURCES LOCALES (agriculture dont la filière chanvre, sylviculture, etc.) et visant la satisfaction des besoins des habitants et des visiteurs (commerce, artisanat, services, médico-social...).

- Disposition 1 : Accompagner la résilience des activités face aux effets du changement climatique
- Disposition 2 : Encourager et soutenir l'innovation pour tendre vers des modèles économiques garants d'une performance environnementale et sociale
- Disposition 3 : Soutenir l'accueil et le développement d'activités économiques en lien avec le territoire et les valeurs du Parc

ORIENTATION 6

Ouvrer vers une sobriété des consommations et développer l'économie circulaire



Mesure 17

Réduisons la consommation des ressources non renouvelables et favorisons l'utilisation de matériaux biosourcés

NOTRE AMBITION est de nous engager vers plus de SOBRIÉTÉ afin d'éviter la consommation de matériaux par l'adaptation du bâti, de favoriser la consommation de matériaux biosourcés et issus du réemploi lorsque cela ne peut être évité, et d'ATTÉNUER les effets notables de l'exploitation des matériaux non renouvelables.

- Disposition 1 : Sensibiliser au confort d'été et aux méthodes bioclimatiques pour adapter le bâti au changement climatique
- Disposition 2 : Favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et l'isolation des bâtiments
- Disposition 3 : Atténuer les effets notables de l'exploitation des matériaux non renouvelables



Mesure 18

Réduisons la consommation d'énergie dans une démarche de sobriété

NOTRE AMBITION est de lutter contre le changement climatique notamment par la RÉDUCTION des consommations d'énergie et la diminution des gaz à effet de serre liés au bâti et à l'éclairage extérieur.

- Disposition 1 : Mettre en place et suivre les plans d'actions stratégiques pour les économies d'énergie du patrimoine public
- Disposition 2 : Réduire l'éclairage nocturne pour économiser l'énergie et éviter la pollution lumineuse
- Disposition 3 : Favoriser la réhabilitation des logements privés et promouvoir les travaux visant la maîtrise de la consommation d'énergie
- Disposition 4 : Sensibiliser et accompagner tous les publics aux enjeux de la transition énergétique dans une démarche de sobriété

② Question évaluative :

Dans quelle mesure l'action du Parc et des signataires a-t-elle contribué à améliorer la sobriété et l'efficacité énergétiques du territoire ?

ORIENTATION 6

Œuvrer vers une sobriété des consommations et développer l'économie circulaire



Mesure 19

Favorisons la production sobre d'énergies renouvelables intégrées, locales et citoyennes

Pour tenir le cap de la lutte contre le changement climatique, **NOTRE AMBITION** est de développer les énergies renouvelables sur notre territoire afin d'obtenir un MIX ÉNERGÉTIQUE INTÉGRÉ, LOCAL ET CITOYEN le plus DÉCARBONÉ possible.

- Disposition 1 : Faire vivre une stratégie sur les énergies renouvelables cohérente, transparente et concertée
- Disposition 2 : Accompagner la production d'énergies renouvelables sur le territoire du Parc dans le respect de la souveraineté agricole et des patrimoines écologique, bâti et paysager



Mesure 20

Faisons de l'économie circulaire le fer de lance de notre développement économique

NOTRE AMBITION est d'adopter une posture pro-active pour intégrer l'économie CIRCULAIRE dans tous les secteurs de l'économie gâtinaise, des services et de la vie sociale.

- Disposition 1 : Faire du Parc une collectivité engagée et exemplaire en matière d'économie circulaire
- Disposition 2 : Engager les secteurs de l'économie gâtinaise et les acteurs locaux en faveur d'un territoire circulaire et solidaire
- Disposition 3 : Encourager et soutenir l'innovation et l'expérimentation des acteurs locaux

ORIENTATION 6

Ouvrir vers une sobriété des consommations et développer l'économie circulaire



Mesure 21

Faisons du Gâtinais français un territoire zéro déchet

NOTRE AMBITION est d'accompagner chaque acteur du Parc à devenir un CONSOMM'ACTEUR (consommer mieux pour jeter moins) et de soutenir les partenaires du territoire pour favoriser la réduction des déchets et une valorisation plus vertueuse.

- Disposition 1 : Instaurer la règle du zéro déchet pour les événements du territoire
- Disposition 2 : Lutter contre les dépôts sauvages
- Disposition 3 : Favoriser une bonne gestion des déchets verts
- Disposition 4 : Encourager une consommation responsable et anti-gaspillage



Mesure 22

Déployons des modes de déplacement doux décarbonés et accessibles à tous

NOTRE AMBITION est de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux DÉPLACEMENTS sur le territoire, en favorisant le report modal, afin de renforcer sa sobriété, son attractivité et sa résilience.

- Disposition 1 : Favoriser l'utilisation de moyens de transport sobres et actifs
- Disposition 2 : Favoriser la mobilité inclusive

ORIENTATION 7

Maîtriser un urbanisme garant de la qualité de vie en protégeant les éléments fondateurs de l'identité du territoire



Mesure 23

Réhabilitons et aménageons dans le respect de la qualité urbaine, architecturale, écologique et paysagère

NOTRE AMBITION est de nous adapter aux besoins de rénovation et d'amélioration énergétique du bâti tout en en préservant son caractère : il s'agit d'éviter la banalisation du bâti et du paysage, tout en mettant en œuvre des ÉVOLUTIONS permettant de lutter contre le dérèglement climatique. Nous accompagnons la rénovation et la construction du bâti et de ses abords afin de répondre aux enjeux de préservation de l'IDENTITÉ, de la QUALITÉ PAYSAGÈRE et de l'ADAPTATION au changement climatique.

- Disposition 1 : Intégrer et réinterpréter l'identité architecturale et paysagère du territoire dans les projets d'urbanisation
- Disposition 2 : Préserver et valoriser le bâti ancien pour que tout remaniement puisse se faire dans son respect



Mesure 24

Garantissons à toutes et à tous l'accès à un logement de qualité

NOTRE AMBITION est de rénover, adapter et développer l'offre de logements performants, qualitatifs et durables afin de répondre aux besoins sociétaux, sociaux et énergétiques des ménages.

Elle est définie par les caractéristiques cumulatives des 42 000 logements et des populations qui les occupent et qui montrent la nécessité de :

- lutter contre la PRÉCARITÉ énergétique grandissante des ménages,
- adapter les logements existants au VIEILLISSEMENT de la population et à la réduction de la taille des ménages,
- construire des habitations aux qualités énergétiques et architecturales répondant aux besoins du territoire et permettant l'accueil de NOUVEAUX locataires et propriétaires,
- faciliter le parcours résidentiel en augmentant la part de PETITS logements.

- Disposition 1 : Permettre un parcours résidentiel adapté à toutes et à tous
- Disposition 2 : Améliorer la performance énergétique des logements anciens et neufs
- Disposition 3 : Lutter contre la précarité énergétique en sensibilisant et formant les acteurs sociaux
- Disposition 4 : Inciter à développer le parc locatif social et intermédiaire, et le parc privé à loyer maîtrisé

ORIENTATION 7

Maîtriser un urbanisme garant de la qualité de vie en protégeant les éléments fondateurs de l'identité du territoire



Mesure 25

Favorisons un aménagement plus sobre, désartificialisons et renaturons les espaces urbains

NOTRE AMBITION est de poursuivre nos efforts dans la sobriété et la résilience : promouvoir un aménagement territorial **SOBRE** et **RÉSILIENT** pour conserver une **IDENTITÉ** de qualité.

- Disposition 1 : Promouvoir la sobriété, la résilience et la neutralité carbone face au changement climatique et dans un contexte de transition écologique
- Disposition 2 : Intégrer les principes de composition urbaine qualitative dans tout projet
- Disposition 3 : Renforcer la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle

❓ Question évaluative :

L'action du Parc et des signataires de la charte a-t-elle permis de respecter la trajectoire d'atteinte du Zéro artificialisation nette pour 2050 ?



éducation
chercheurs
savoir-faire
découverte
dialogue
transmission
mobilité
inter-parcs
enjeux
coopération
participation
faire-savoir
identité
esprit-parc
rayonnement
évaluation
expérimentation
connaissance
communication
recherche
scolaire
ambassadeur
médiation
citoyenneté
partage
sensibilisation
collaboration
évaluation
innovation
savoirs
valorisation
transférabilité
ambassadrice
partenariat



AXE MÉDIATION ET TRANSMISSION

VALORISER ET FAIRE CONNAÎTRE LE GÂTINAIS FRANÇAIS

Le Parc naturel régional du Gâtinais n'est pas simplement un espace physique, c'est aussi un lieu où des individus, des communautés et des organisations interagissent pour créer une dynamique propre à ce territoire. Les forces vives sont donc les acteurs de l'économie, de la culture, du social et du politique qui forment le tissu vivant du territoire.

Ces forces vives reflètent la richesse et la diversité du Gâtinais français à travers leur capacité à produire, innover, partager et échanger des savoirs et des compétences. Elles sont constituées de différents acteurs tels que les entreprises, les associations, les collectivités locales, les citoyens, les chercheurs et les artistes.

En somme, l'expression des forces vives est un levier clé pour favoriser l'émergence et la pérennisation d'un développement territorial durable, innovant et inclusif : pour qu'elles se mobilisent aux côtés du Parc, dans la mise en œuvre de ses missions, il s'agit de créer des liens pour qu'elles deviennent pleinement actrices du projet de territoire du Parc.

Il est donc essentiel que les spécificités et les enjeux du territoire du Parc soient connus, que les citoyens soient informés des actions menées. Le travail de communication et de sensibilisation engagé doit être poursuivi.

L'enjeu de l'éducation au territoire est de sensibiliser les individus à leur environne-

ment physique, culturel et social, afin qu'ils comprennent les relations et les interdépendances qui existent entre les différents éléments qui composent le territoire. Cette éducation permet aux individus de développer une vision globale de leur territoire, d'apprécier sa richesse et sa diversité, mais aussi de prendre conscience des enjeux et des défis auxquels ils sont confrontés.

Pour alimenter la connaissance du territoire et permettre la mesure de l'évolution, la mise en place d'un observatoire est indispensable. Elle alimentera le travail d'évaluation des actions. La sensibilisation et l'éducation des citoyens jeunes comme des adultes n'en seront que plus efficaces.

La dynamique initiée à l'occasion de la concertation autour de la révision de la charte est à entretenir et à enrichir par l'ouverture sur l'extérieur afin de partager les expériences.

En tant que territoire d'expérimentation, un Parc naturel régional a comme vocation de partager des expériences avec d'autres territoires, français et européens, en s'attachant à l'analyse des conditions de transférabilité. Même dans la conduite d'actions à l'échelle de son territoire, axées sur des préoccupations locales, le Parc se replace toujours dans un contexte plus large, notamment régional, en relation avec les autres Parcs d'Île-de-France, partenaires privilégiés du partage d'expériences.

NOTRE AMBITION est de nous attacher, tout au long des années de mise en œuvre de la charte, à toujours mieux communiquer et partager, mieux faire connaître et comprendre pour mieux mobiliser les forces vives gâtinaises.

ORIENTATION 8

Faire connaître et promouvoir le Gâtinais français

Mesure 26 Éduquons aux enjeux du territoire



NOTRE AMBITION est de sensibiliser aux richesses et fragilités du territoire, en transmettant la **CONNAISSANCE** sur les particularités locales (naturelles, culturelles, paysagères, économiques et sociales) et en **ÉDUQUANT** aux enjeux du développement durable.

- Disposition 1 : Faciliter les projets d'éducation au territoire
- Disposition 2 : Développer l'engagement citoyen des habitants
- Disposition 3 : Accompagner la découverte des richesses du territoire
- Disposition 4 : Permettre une appropriation du Gâtinais français

Mesure 27 Communiquons pour mettre en scène un territoire que chacun pourra s'approprier



Grâce à une communication systématique et multimodale, **NOTRE AMBITION** est de faire adhérer les différents publics à nos projets afin de modifier peu à peu les comportements et d'insuffler « l'esprit Parc ».

- Disposition 1 : Assurer une communication sur le Parc et ses actions auprès du grand public
- Disposition 2 : Maintenir le réseau de relations avec la presse locale

Mesure 28 Suivons l'évolution du territoire et évaluons la mise en œuvre de la charte



L'évaluation de la mise en œuvre de la charte et de l'évolution du territoire permet de faire de la charte un véritable **OUTIL** vivant, adaptable et cohérent au service du territoire, **NOTRE AMBITION** est d'assurer une mise en œuvre de la charte qui soit **EFFICACE** et **EFFICIENTE, COHÉRENTE** et **ADAPTÉE** au territoire pendant toute sa durée.

- Disposition 1 : Assurer le suivi et la capitalisation des actions du Parc
- Disposition 2 : Échanger et animer le dispositif de suivi et d'évaluation avec les signataires de la charte
- Disposition 3 : Suivre l'évolution du territoire

ORIENTATION 9

Coopérer et coordonner



Mesure 29

Structurons et mobilisons des réseaux d'ambadrices et d'ambassadeurs

Tout naturellement, **NOTRE AMBITION** est de faire connaître et faire vivre les valeurs du Parc, par le biais des acteurs du territoire, tout en leur donnant les moyens de se les APPROPRIER.

- Disposition 1 : Faire du réseau Valeurs Parc un maillage dynamique et exemplaire d'ambadrices et d'ambassadeurs
- Disposition 2 : S'appuyer sur les ambadrices et les ambassadeurs de l'éco-rénovation pour mobiliser les entreprises autour de l'utilisation des matériaux biosourcés ou issus du réemploi
- Disposition 3 : Accompagner de nouveaux réseaux d'ambadrices et d'ambassadeurs
- Disposition 4 : Faire du Parc un laboratoire d'idées et d'initiatives citoyennes



Mesure 30

Coopérons avec les acteurs locaux et d'autres territoires

Avec un rayonnement et une collaboration avec d'autres territoires, **NOTRE AMBITION** est double : favoriser le développement durable et renforcer le sentiment d'APPARTENANCE collective et positive des acteurs et des habitants au territoire, et expérimenter et innover en renforçant les ÉCHANGES d'expériences et les coopérations avec d'autres territoires, en lien étroit avec le monde de la recherche.

- Disposition 1 : Coopérer avec la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et les acteurs phares du territoire, les villes portes...
- Disposition 2 : Valoriser l'expertise et l'expérience du Parc à travers des actions de coopération avec d'autres territoires franciliens, nationaux et internationaux
- Disposition 3 : Poursuivre le développement des partenariats en faveur de la recherche et de la vulgarisation scientifique

CROISSONS LES MESURES...

AXE RESSOURCES ET PATRIMOINES

- Mesure 1 : Préservons les milieux naturels dans une logique de trames verte, bleue, brune et noire
- Mesure 2 : Stoppons les pertes d'espèces remarquables ou ordinaires et menons une politique de reconquête
- Mesure 3 : Confortons les espaces forestiers en tant que réservoirs de biodiversité
- Mesure 4 : Protégeons et valorisons le patrimoine géologique remarquable
- Mesure 5 : Connaissions et suivons les paysages du Gâtinais français
- Mesure 6 : Préservons et préparons les paysages de demain
- Mesure 7 : Préservons et valorisons le patrimoine archéologique exceptionnel
- Mesure 8 : Connaissions, restaurons et valorisons le patrimoine bâti du Gâtinais français
- Mesure 9 : Sauvegardons le patrimoine immatériel
- Mesure 10 : Soutenons la création artistique

AXE AMÉNAGEMENT ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Mesure 11 : Luttons pour améliorer la qualité de l'eau
- Mesure 12 : Assurons une bonne gestion de l'eau dans un contexte de raréfaction
- Mesure 13 : Assurons notre souveraineté alimentaire grâce à des pratiques agricoles vertueuses pour la santé humaine, les sols, l'eau, l'air et la biodiversité
- Mesure 14 : Favorisons l'accès à l'alimentation durable
- Mesure 15 : Favorisons une économie forestière durable et respectueuse des services écologiques
- Mesure 16 : Faisons de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique un moteur de la mutation des activités économiques locales
- Mesure 17 : Réduisons la consommation des ressources non renouvelables et favorisons l'utilisation de matériaux biosourcés
- Mesure 18 : Réduisons la consommation d'énergie dans une démarche de sobriété
- Mesure 19 : Favorisons la production sobre d'énergies renouvelables intégrées, locales et citoyennes
- Mesure 20 : Faisons de l'économie circulaire le fer de lance de notre développement économique
- Mesure 21 : Faisons du Gâtinais français un territoire zéro déchet
- Mesure 22 : Déployons des modes de déplacement doux décarbonés et accessible à tous
- Mesure 23 : Réhabilitons et aménageons dans le respect de la qualité urbaine, architecturale, écologique et paysagère
- Mesure 24 : Garantissons à toutes et à tous l'accès à un logement de qualité
- Mesure 25 : Favorisons un aménagement plus sobre, désartificialisons et renaturons les espaces urbains

AXE MÉDIATION ET TRANSMISSION

- Mesure 26 : Éduquons aux enjeux du territoire
- Mesure 27 : Communiquons pour mettre en scène un territoire que chacun pourra s'approprier
- Mesure 28 : Suivons l'évolution du territoire et évaluons la mise en œuvre de la charte
- Mesure 29 : Structurons et mobilisons des réseaux d'ambassadrices et d'ambassadeurs
- Mesure 30 : Coopérons avec les acteurs locaux et d'autres territoires

... ET LES THÉMATIQUES

	Biodiversité	Paysages	Eau	Forêt	Patrimoine, culture	Agriculture	Alimentation	Aménagement, habitat	Énergie, changement climatique	Matériaux biosourcés	Économie circulaire	Éducation	Mobilité	Découverte du territoire
AXE RESSOURCES ET PATRIMOINES														
Mesure 1 (frames écologiques)														
Mesure 2 (reconquête biodiversité)														
Mesure 3 (espaces forestiers)														
Mesure 4 (patrimoine géologique)														
Mesure 5 (connaissance des paysages)														
Mesure 6 (préservation des paysages)														
Mesure 7 (patrimoine archéologique)														
Mesure 8 (patrimoine bâti)														
Mesure 9 (patrimoine immatériel)														
Mesure 10 (création artistique)														
AXE AMÉNAGEMENT ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE														
Mesure 11 (qualité de l'eau)														
Mesure 12 (gestion de l'eau)														
Mesure 13 (souveraineté alimentaire)														
Mesure 14 (alimentation durable)														
Mesure 15 (économie forestière)														
Mesure 16 (mutation économie)														
Mesure 17 (matériaux biosourcés)														
Mesure 18 (sobriété énergétique)														
Mesure 19 (énergies renouvelables)														
Mesure 20 (économie circulaire)														
Mesure 21 (territoire zéro déchet)														
Mesure 22 (déplacement doux)														
Mesure 23 (réhabilitation de qualité)														
Mesure 24 (logement de qualité)														
Mesure 25 (aménagement sobre)														
AXE MÉDIATION ET TRANSMISSION														
Mesure 26 (éducation au territoire)														
Mesure 27 (communication)														
Mesure 28 (évolution du territoire)														
Mesure 29 (réseau d'ambassadeurs)														
Mesure 30 (coopération)														

CROISONS LES MESURES...

	Continuités écologiques prioritaires à restaurer et à préserver	Secteurs d'intérêt écologique prioritaires à préserver	Mares et mouillères à préserver		Sites d'intérêt pour la faune à préserver				Secteurs à enjeux paysagers prioritaires à préserver					
			Mares et mouillères	Secteur de la Plaine de Bière	Site d'intérêt régional pour l'hibernation des chiroptères	Site de migration d'amphibiens	Secteur de reproduction de chouettes chevêches	Secteur de nidification de busards	Éléments d'ensemble paysagers	Motifs paysagers ou ponctuations remarquables				
										Seuils	Silhouettes de village	Corps de ferme remarquable	Grands domaines et murs d'enceinte	Alignement d'arbres ou arbres isolés
AXE RESSOURCES ET PATRIMOINES														
Mesure 1 (frames écologiques)														
Mesure 2 (reconquête biodiversité)														
Mesure 3 (espaces forestiers)														
Mesure 4 (patrimoine géologique)														
Mesure 5 (connaissance des paysages)														
Mesure 6 (préservation des paysages)														
Mesure 7 (patrimoine archéologique)														
Mesure 8 (patrimoine bâti)														
Mesure 9 (patrimoine immatériel)														
Mesure 10 (création artistique)														
AXE AMÉNAGEMENT ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE														
Mesure 11 (qualité de l'eau)														
Mesure 12 (gestion de l'eau)														
Mesure 13 (souveraineté alimentaire)														
Mesure 14 (alimentation durable)														
Mesure 15 (économie forestière)														
Mesure 16 (mutation économie)														
Mesure 17 (matériaux biosourcés)														
Mesure 18 (sobriété énergétique)														
Mesure 19 (énergies renouvelables)														
Mesure 20 (économie circulaire)														
Mesure 21 (territoire zéro déchet)														
Mesure 22 (déplacement doux)														
Mesure 23 (réhabilitation de qualité)														
Mesure 24 (logement de qualité)														
Mesure 25 (aménagement sobre)														
AXE MÉDIATION ET TRANSMISSION														
Mesure 26 (éducation au territoire)														
Mesure 27 (communication)														
Mesure 28 (évolution du territoire)														
Mesure 29 (réseau d'ambassadeurs)														
Mesure 30 (coopération)														

3 of 3

49

Les engagements des signataires de la charte **SONT LIBREMENT CONSENTIS.**

Un territoire **COHÉRENT**

Le Gâtinais français est un territoire cohérent dans sa géographie, avec des paysages qui sont l'expression de l'identité rurale gâtinaise et il s'inscrit dans un espace de solidarités plus large que représentent la région Île-de-France et une partie du Bassin parisien.

LES ENGAGEMENTS

- Les signataires s'engagent à concevoir et à réaliser leurs projets conformément aux objectifs de la charte, en inscrivant leur réflexion à l'échelle du Gâtinais français et en transcendant les limites administratives.

Une approche **DYNAMIQUE ET RESPONSABLE**

Les patrimoines humains, culturels, naturels et paysagers, exceptionnels du Gâtinais français résultent de processus évolutifs lents au fil de l'histoire du territoire qui continue.

LES ENGAGEMENTS

- Les signataires s'engagent à améliorer la connaissance et la gestion des patrimoines légués, pour en assurer une préservation et une valorisation dynamiques.

Un projet **INSCRIT DANS LA DURÉE**

Le développement d'un territoire soumis à des phénomènes spéculatifs alimentés par de fortes influences extérieures, exige des temps d'écoute, d'échange et de maturation pour construire des projets inscrits dans une ambition de développement durable.

LES ENGAGEMENTS

- Les signataires s'engagent à évaluer la qualité de leurs projets en fonction des conséquences qu'ils peuvent générer sur le long terme.

Une approche **PARTENARIALE ET DÉMOCRATIQUE**

Le Parc crée les conditions d'un dialogue suivi, au service du projet de territoire et n'a pas pour vocation de se substituer aux collectivités locales, territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux associations ou aux organismes professionnels qui œuvrent sur le Gâtinais français.

LES ENGAGEMENTS

- Les signataires s'engagent à créer à leur niveau les lieux d'échanges et de travail propices à l'expression des acteurs locaux, tout en encourageant les synergies à l'échelle du Gâtinais français.

Une démarche **MESURABLE ET TRANSPARENTE**

Le Parc est une structure publique porteuse d'un projet dynamique de développement durable. Son action doit pouvoir être mesurée en continu pour être évolutive et lisible par les citoyens.

LES ENGAGEMENTS

- Les signataires s'engagent à informer leurs habitants et les acteurs du Gâtinais français de toute action et à en mesurer les effets sur le territoire, pour un ajustement continu.



Parc naturel régional du Gâtinais français

Maison du Parc

20 boulevard du Maréchal Lyautey

91490 Milly-la-Forêt

01 64 98 73 93

accueil@parc-gatinais-francais.fr

www.parc-gatinais-francais.fr

